



## Mutuelle obligatoire : un braquage organisé !

Avec quelques mois de recul, nos craintes concernant la PSC se sont malheureusement confirmées. Le montant des prélèvements, notamment pour les agents ayant inscrits des ayants-droits (conjoint, enfants...) est inacceptable, cela malgré la prise en charge à 50 % par l'État employeur. Clairement, la participation de l'employeur se limite à l'agent !

Pire encore, plusieurs agents déjà adhérents à Intériale en contrat individuel voient leur mensualisation augmenter, alors qu'ils sont censés bénéficier d'une négociation collective ! Il est assez inédit qu'une négociation collective soit moins favorable financièrement qu'un contrat individuel. De plus, comme un aveu, aucun échéancier n'est disponible.

Comment un tel résultat a pu avoir lieu ? Nous ne reviendrons pas sur l'attribution du « marché », basée sur des critères on ne peut plus opaques ! Nous ne reviendrons pas non plus sur la bataille entre certaines autres organisations syndicales partenaires de l'un ou l'autre des postulants à ce marché.

A Solidaires-Justice, nous revendiquons une Sécurité Sociale à 100 % et donc la suppression des mutuelles complémentaires. Nous estimons qu'une augmentation des cotisations sociales est bien préférable à un prélèvement par le capital d'une somme d'argent, qui ne bénéficie qu'à celui qui la paye. C'est une sorte de pari sur la maladie, purement individuel. Le surplus non dépensé n'est pas redistribué, en tout cas de façon bien moins directe que par la sécurité sociale.

Nous préférons pour notre part un véritable système de mutualisation, où chacun cotise pour que lui-même ou quelqu'un d'autre puisse être soigné. Mieux vaut 100€ de cotisation sociale que 100€ placé dans un produit financier. Imaginez si le total des prélèvements des mutuelles de la population allait directement à la sécurité sociale, aurions-nous toujours le fameux « trou de la sécu » ?

C'est donc un nouveau prélèvement du capital sur nos salaires, qui vient « ronger » la logique de sécurité sociale qui a fêté en 2025 ses 80 ans. Si ce prélèvement existe malheureusement depuis des années, l'augmenter est inacceptable, surtout avec obligation et impossibilité de faire autrement.

Face à cette logique qui grève les revenus, Solidaires-Justice invite les agents à venir nous rejoindre dans la lutte contre cette logique de recul de la santé collective au profit de filiales assurantielles.

Syndicat National Solidaires-Justice  
31, rue de la Grange aux Belles - 75010 PARIS  
Contact : 06.52.79.57.94 ou [synd@solidaires-justice.fr](mailto:synd@solidaires-justice.fr)



[www.solidaires-justice.fr](http://www.solidaires-justice.fr) -  
[www.facebook.com/SolidairesJustice](https://www.facebook.com/SolidairesJustice)